

PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 MARS 2016 A 20H45

DATE DE CONVOCATION : 5 mars 2016

DATE D’AFFICHAGE : 31 mars 2016

PRESENTS : M. POCHON, M.MOULIN, Mme GREHIER, Mme BIEL, adjoints - Mme DAGNICOURT, M. ROUSSEREAU, M.BOUILLON.

ABSENTS EXCUSES : Mme NICOLE, M. COPIN, M. CHOULER.

.ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Florence DAGNICOURT

ORDRE DU JOUR : Urbanisme - présentation PADD (Plu) - Tarif de l’eau en 2017 - Acquisition terrain - Subventions 2016 - Divers

M. le maire demande avant l’ouverture de la séance de rajouter à l’ordre du jour un point concernant le montant des travaux de la rue saint André. Les membres présents donnent leur accord,

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 3 février 2016 est adopté à l’unanimité après rectification des absents inscrits dans les présents.

1) - URBANISME :

Le 21/01/16 - M. PRABIS Vincent, 66 rue saint André, dépôt d’une déclaration préalable pour remplacement de toutes les menuiseries, création d’un abri de jardin et modification baies et fenêtres. Avis favorable rendu par la commission de l’urbanisme le 30 janvier 2016. Dossier instruit par les bâtiments de France, avis favorable rendu par l’ABF le 23 février 2016 sous prescriptions.

Le 23/02/16 - M. DELCOURT Ian, 44 rue du père Bard, dépôt d’une déclaration préalable pour ouverture d’un vélux côté sud. Avis favorable rendu par la commission de l’urbanisme le 5 mars 2016. Dossier instruit par les bâtiments de France.

Le 25/02/16 - Mme BRAY Françoise, 71 rue saint André, dépôt d’une déclaration préalable pour réfection du toit et ravalement à l’identique. Avis favorable rendu par la commission de l’urbanisme le 5 mars 2016. Dossier instruit par les bâtiments de France.

2) - PRESENTATION ET DEBAT DU PADD (PLU) :

Orientation n°1 : Assurer un développement urbain raisonné.

- 1-2 : Modérer la consommation d’espace et lutter contre l’étalement urbain
- Remarques du CM : Questionnement vis-à-vis de la réalisation des logements sociaux. Monsieur le Maire indique que le droit de préemption urbain peut être mobilisé pour que la commune se porte acquéreur de certains bâtiments.
- 1-3 : Maintenir et développer le tissu économique local.
- Remarque de Monsieur le Maire : Volonté d’affiner le règlement des activités artisanales pour limiter leurs nuisances (sonores) sur les populations locales.
- Remarques du CM : Proposition de CDHU de réaliser deux micros-zones pour les activités artisanales. Monsieur le Maire souhaite effectivement étudier les possibilités. Le 1° Adjoint évoque la difficulté de choisir l’emplacement de ces zones puisque les entreprises de chaque hameau souhaitent avoir la zone à proximité de chaque hameau. Proposition de Monsieur le Maire de mettre l’objectif n°3 au pluriel

afin de se laisser une marge de manœuvre au long terme. Questionnement de la 3ème adjointe pour une zone artisanale unique, mais peut être plus efficace économiquement. Un conseiller municipal évoque le possible cas de refus des propriétaires de vendre et donc de bloquer le développement économique du territoire. Monsieur le Maire termine en rappelant que les motivations de vente des propriétaires sont connues.

- 1-4 : Optimiser les réseaux existants et futurs.
- Remarque de Monsieur le Maire : Nécessité de prévoir des stationnements publics en lien avec la mise en place d'un arrêt de bus sur Mainbervilliers.

➤ Orientation n°2 : Protéger et valoriser le patrimoine communal

- 2-1 : Préserver le caractère originel du bâti ancien et les éléments les plus remarquables du patrimoine bâti.

➤ Remarque du CM : Rappel par un conseiller municipal concernant les changements de destination de certains bâtiments en zone naturelle de se voir opposer un refus. Le CDHU évoque la possibilité de favoriser la reprise des bâtiments d'exploitation ayant perdu leur destination agricole et non leurs destructions.

➤ Autres commentaires :

- Réaffirmation de la limite à 40 m² par le CM en dehors des zones constructibles.
- Questionnement par le CM sur la limitation du zonage et sa possibilité de réduction ou d'augmentation.
- Le 1° Adjoint évoque les parkings en dehors de cette zone : élaboration possible car n'est pas considéré comme une construction.
- Identification du CM d'un problème au niveau des enveloppes d'urbanisation préférentielle du PNR (limite) : accord d'un besoin de rectification de certaines parcelles (à ajouter ou enlever de la limite). Tous les hangars agricoles semblent compris en zone rouge. **Contactez Monsieur MENAGER du PNR pour vérification du périmètre et sur ses possibilités de modification.**
- Personnes publiques : Questionnement des sinistres hors enveloppe d'urbanisation préférentielle. Réponse : la reconstruction à l'identique est géré par le Code de l'urbanisme sur tout le territoire de la commune.
- Volonté du CM d'élargir la limite après vérification du zonage Natura 2000, sites classés et du retour du PNR.
- Demande d'accessibilité du PADD sur le site internet par le 1° Adjoint. La décision revient au CM. Monsieur le Maire demande le renvoi de la version finale pour mise en ligne en vue d'informer les habitants de l'avancement.
- Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. La tenue de ce débat est formalisée par une délibération à laquelle est annexé le projet de PADD.
- La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.



3) - TARIF DE L'EAU 2017 :

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014 le CM a pris la décision de relever le prix de l'eau qui est resté inchangé depuis 2005.

Le prix du M³ est passé à 1,80€ en 2015. M. le maire propose de le passer à 2,00€.

Il rappelle que le rendement de notre réseau n'est que de 60%. Avant de procéder à tous travaux (changement des branchements en plomb), un diagnostic de notre réseau va être fait dans les semaines qui viennent pour en connaître les raisons, des travaux certainement importants seront à réaliser, il nous faut donc anticiper pour étaler le coût des travaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de passer le tarif du m³ à 2,00€, cette augmentation étant justifiée par les travaux à réaliser.

Cette décision sera applicable sur les factures régler en 2017 et portera sur la consommation allant de juillet 2016 à juillet 2017.

4) - ACQUISITION TERRAIN :

Pour mener à bien l'aménagement de la rue saint André, il nous faut acquérir une petite parcelle de terrain référencée C1112 pour l'euro symbolique (vu en conseil municipal du 1^{er} juillet 2015).

M. le maire fait part aux membres du conseil que le notaire vient de nous aviser que cette parcelle n'est actuellement pas vendable du fait que l'acte de succession n'a jamais été réalisé et que si nous voulons l'acquérir il nous faut régler cette acte pour un coût d'environ de 800€ .

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, décide de supporter le coût de l'acte de succession concernant cette parcelle qui n'a pas été réalisé afin de pouvoir entreprendre les travaux.

5) - SUBVENTIONS 2016 :

M. le maire donne lecture des différentes demandes :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil présents et représentés décident d'attribuer pour l'année 2016 les subventions aux associations suivantes :

	<u>2015</u>	<u>2016</u>
Club cyclo tourisme	150	150
FNACA	100	100
L'amicale des aînés ruraux	150	150
Association sportive du collège	50	50
Secours catholique	50	50
Téléthon	100 (rien reçu pour 2016)	

6) - TRAVAUX RUE SAINT ANDRE

Le maire propose le projet d'aménagement de la rue saint André :

L'implantation de l'arrêt bus à l'entrée de Boissy impose de sécuriser le cheminement des piétons le long de la rue saint André. Cette voie sera mise en voie douce à 30 km/h tout en permettant la circulation des véhicules et des engins agricoles. La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet ECMO.

Le projet va se faire en 2 phases :

- la première sera l'aménagement à partir de la place jusqu'au carrefour du monument aux morts, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sera inclus dans ces travaux et fait l'objet d'une convention avec le SDESM (Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne). Le remplacement de l'adduction d'eau sera effectuée (la canalisation date de 1926), ainsi que le changement des branchements en plomb. Cette première phase débutera fin 2016, le montant des travaux est estimé à 188.959,80 TTC.

Une subvention de 50.000 € correspondant à 50% d'un plafond de 100.000€ va être demandée au FER (Fonds d'Équipement Rural) du Conseil Départemental pour le changement de l'adduction d'eau potable.

- La deuxième phase en 2017 sera l'aménagement du carrefour autour du monument aux morts, elle est estimée à 110.000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, vote le projet d'aménagement de la rue saint André telle qu'il est proposé par le cabinet ECMO et autorise M. le maire à faire une demande de subvention auprès du FER au Conseil Départemental pour le changement de l'adduction d'eau potable sur la rue saint André.

7) - DIVERS :

a) - à M. le maire informe que la route de Boissy-aux-Cailles au Vaudoué sera fermée du vendredi 20 mai 2016 à 16h au dimanche 22 mai 2016 à 18h afin de sécuriser les abords du festival « les Gâtifolies » et de permettre aux festivaliers de se déplacer et d'assister aux spectacles en toute sécurité, il précise qu'une déviation sera mise en place.

b) - Mme BIEL fait le point sur le recensement qui s'est déroulé du 21 janvier 2016 au 20 février 2016 :
166 logements ont été recensés - 126 résidences principales - 37 résidences secondaires et 3 logements vacants pour une population de 296 habitants.

Le conseil municipal après avoir délibéré décide de verser une indemnité de 800€ à l'agent recenseur, une dotation de 671€ sera versée à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h.

Le maire,

Patrick POCHON